



Décision portant désignation

en application de l'article R. 2333-120-28 du code
général des collectivités territoriales

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 (II) ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2022 portant nomination de
Mme Fabienne BILLET-YDIER, présidente de la commission du contentieux du
stationnement payant,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour exercer les fonctions de
greffier d'audience à compter du 01^{er} janvier 2024 :

Monsieur Maxime CAMPELS	Adjoint à la cheffe de greffe	Attaché principal
Madame Sophie VASSEUR	Adjoint au chef du service instruction	Secrétaire administrative classe supérieure
Madame Béatrice MAZABRAUD	Adjoint au chef du service instruction	Secrétaire Administratif de Classe Normale

Article 2 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des
actes de procédure prévues aux articles R,2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 01^{er}
janvier 2024 :

Pour le service de l'instruction :

Mme Sophie VASSEUR	Adjoint au chef du service instruction	Secrétaire administrative classe supérieure
Mme Béatrice MAZABRAUD	Adjoint au chef du service instruction	Secrétaire Administratif de Classe Normale
Mme Véronique DARTHOUT	Agent de greffe	Adjoint administratif
Mme Laurence VIGNERIE	Agent de greffe	Adjoint administratif principal 1ère classe

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication
(affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site internet de la juridiction).

Fait à LIMOGES , le 02 janvier 2024

F. BILLET-YDIER